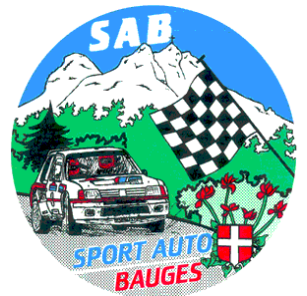


# 37<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DES BAUGES PEA

## 8 & 9 OCTOBRE 2022



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE  
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE  
et  
le SPORT AUTO BAUGES

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complétant le règlement standard des rallyes français

**A.S.A.C. DE SAVOIE**  
340 Chemin des Carrières  
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : ..... Lundi 15 Aout 2022

Ouverture des engagements : ..... **Lundi 15 Aout 2022**

### **Important : Voir article 3.1.5**

Clôture des engagements : ..... Lundi 26 Septembre 2022

Parution du carnet d'itinéraire : ..... Lundi 26 Septembre 2022

Carnet d'itinéraire disponible :

- Soit : sur internet [www.sportautobauges.com](http://www.sportautobauges.com) ou à [www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr) à partir du Lundi 27 Septembre 2022
- Soit :
  - o Le dimanche 02 octobre 2022 au local du Sport Auto Bauges, Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire » 73630 LE CHATELARD de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - o Le vendredi 07 octobre 2022 au Centre d'accueil à Aillon le Jeune Station de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 02 Octobre 2022 et vendredi 07 Octobre 2022

Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires.

**Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).**

Vérifications administratives :	Samedi 8 octobre 2022 de 8h00 à 11h30 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Vérifications techniques :	Samedi 8 octobre 2022 de 8h15 à 12h00 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 8 octobre 2022 à 8h15
1° réunion du collège des commissaires sportifs :	Samedi 8 octobre 2022 à 11h00 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Publication des équipages admis au départ	Samedi 8 octobre 2022 à 13h30 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Publication des heures et ordres de départ	Samedi 8 octobre 2022 à 13h30 Centre d'accueil Aillon le Jeune station
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 8 octobre 2022, 1 <sup>o</sup> voiture à 13h45 (1 <sup>er</sup> VH)
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 8 octobre 2022, 1 <sup>o</sup> voiture à 20h29 (1 <sup>er</sup> VH)
Publication des résultats de la 1 <sup>ère</sup> étape	Samedi 8 octobre 2022, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Ordre de départ et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape :	Dimanche 9 octobre 2022 à 7h45
Arrivée du rallye, station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 9 octobre 2022, 1 <sup>ère</sup> voiture 14h22 (1 <sup>er</sup> VH)
Vérification finale :	Dimanche 9 octobre 2022, à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 9 octobre 2022, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 9 octobre 2022 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges, Aillon le Jeune Station

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de SAVOIE en qualité d'organisateur administratif et le Sport Auto Bauges en qualité d'organisateur technique, organisent le 36<sup>ème</sup> Rallye régional des Bauges.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation du Comité Rhône Alpes numéro \_\_\_\_ et de la FFSA numéro \_\_\_\_

**ASAC DE SAVOIE**

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE 340 chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE  
Président : Michel BONFILS

Secrétariat : [contact@asac-savoie.fr](mailto:contact@asac-savoie.fr)

**Organisateur technique**

---

**SPORT AUTO BAUGES**

Immeuble le Julioz, Lieudit « Le Pré de Foire », 73630 LE CHATELARD

Président : Stanislas MIGUET 06.13.36.60.05

Vice-président : Jean Michel GAREL : 06.23.95.15.55

[contact@sportautobauges.com](mailto:contact@sportautobauges.com)

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

**1.1P OFFICIELS**

Observateur du Comité	Mr FRISON Réjean	Licence n° 165797
Président des commissaires sportifs :	Mr SAILLET Patrick	Licence n° 5038
Membre commissaires sportifs :	Mme PASTOREK Catherine	Licence n° 15145
	Mr VIGNAND Guy	Licence n° 11206
Directeur de course :	Mr MACHETTO Mic	Licence n° 2081
Directeur de course adjoint :	Mr CADIER Denis	Licence n° 184135
	Mr DURAND Jean Paul	Licence n° 27683
Véhicule tricolore	Mr BARRET BOIS BERTRAND Jean-François	Licence n° 2025
	Mr BOUVIER Vincent	Licence n° 24901
Véhicule autorité	Mr MIGUET Stanislas	Licence n° 26391
	Mr MOCELLIN Denis	Licence n° 3310
Véhicule 000	Mr ANSELMO Bastien	Licence n° 192806
Véhicule 00	Mr AUBIER Mathis	Licence n° 192805
Véhicule balai	Mr RIGAULT Claude	Licence n° 29269
Directeur délégué aux épreuves spéciales	Mr BENOIT Laurent	Licence n° 46771
	Mr LUSSIANA Maxime	Licence n° 233332
Directeur adjoint aux épreuves spéciales	Mr FABRE Thierry	Licence n° 86560
	Mr GAGNAIRE Patrick	Licence n° 3062
Responsable commissaires techniques :	« PRUNELLE VICKIE »	Licence n° 233751
Commissaires techniques :	Mr BILLOUD Alain	Licence n° 13082
	Mr SANDELION Georges	Licence n° 245840
	Mr RANCON Jean-Marc	Licence n° 14085
	Mr CASSET Bernard	Licence n° 56047
	Mr BOSSEAU Yannick	Licence n° 223616
Chargé des relations concurrents :	Mr MAILLET Jean Paul	Licence n° 227350
	Mr VAILLY Jean Philippe	Licence n° 212750
Chargé des Relations concurrents Stagiaire	Mr BOIN Philippe	Licence n° 257704
Médecin chef	Dc RIGAULT Claude	Licence n° 29269
Chargé des relations avec la presse :	Mr GAREL Jean Michel	
Juge de Faits :	Mr GIBILY Christian	Licence n° 3302
	Mme VAILLANT Nathalie	Licence n° 220119
Chargé du classement	LC CHRONO	
Responsable des commissaires	Mme MUGNIER Jocelyne	Licence n° 23843
Responsable accueil et matériel commissaires	Mr BURLERAUX Boris	Licence n° 168907

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le 37<sup>ème</sup> rallye des Bauges compte pour :

- la coupe de FRANCE des rallyes 2023 coefficient 2
- le championnat de la ligue Rhône-Alpes 2022
- le challenge de l'A.S.A.C. de SAVOIE 2022
- le challenge Gérard Bertrand 2022

### 1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet [www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr) pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement
- De leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les vérifications finales seront effectuées au garage MIGUET à LESCHERAINES,

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

**1.3.1. Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.

**Les vérifications administratives complémentaires** auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet <http://www.asac-savoie.fr>

**Le Parc à Remorques OBLIGATOIRE** est situé **devant le centre de vacances des Nivéoles. Les voitures de courses devront être déchargées au parc remorque et se rendront aux vérifications techniques avec leurs numéros déjà posés.**

**Identifiées avec leur numéro de course** (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le parc à remorques et le parc de départ (Parc fermé).

**1.3.3.** Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives complémentaires.

**Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) avant de se présenter aux vérifications techniques.**

Après accord des commissaires techniques, les voitures devront être placées en parc fermé de départ.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 37° Rallye Régional des Bauges :

<http://www.sportautobauges.com>

<http://www.asac-savoie.fr>

Toute personne qui désire participer au 37° rallye régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement à l'ASAC de Savoie **DUMENT COMPLETEE et avec la copie des licences 2022 et des permis de conduire recto verso pour chaque membre de l'équipage** pour être prise en compte et accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 15 Aout 2022, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 26 Septembre 2022, à minuit le cachet de la poste faisant foi.

**Toute attestation d'engagement reçu par tous autres moyens que la poste sera refusé.**

**Toute attestation d'engagement postée avant le Lundi 16 aout 2021 sera refusé.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **165 voitures maximum.**

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €

**3.1.12P.** **La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des copies demandées.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1.2. Vitres

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique,
- des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements,
- d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres. Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur **ne sera pas supérieure à 100 mm** pourra être apposé à la **limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie)**. De

chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur.

**o Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposée le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).**

#### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement sur le parking de la station de ski MARGERIAZ. Un plan de la zone autorisée pour l'assistance sera fourni avec le road book.

**4.3.1.2P.** Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

**4.3.2.3.** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- **en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

**4.3.5.** Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

#### **Pénalités**

- 1ère infraction : 1 minute de pénalité,
- 2ème infraction : exclusion.

#### **4.6. Identification des voitures**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### **4.7. Caméra et appareils de prises de vue**

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable.

#### **4.7.P Extincteurs**

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
  - 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
  - 2ème infraction : disqualification.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1.P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2.P PUBLICITE**

*La publicité facultative :*

*Pare-brise coté pilote CARREFOUR*

*Pare bris coté copilote RSC*

*La publicité collective obligatoire*

*Plaque minéralogique : ESPACE AUTOMOBILE*

*Panneau de portières : FRANCONY ; DRUMETTAZ CONTROLE TECHNIQUE ; TECHNIPARTS ; TPLM ; MARLIOZ AUTOMOBILES ; CASINO .....*

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 37° rallye régional des Bauges représente un parcours de 225,40 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.400 kms.

Les épreuves spéciales sont :

JARZY – LA COMPÔTE EN BAUGES 6.200 Kms x 1

LESCHERAINES - ARITH – 5.200 Kms x 4

LE CHATELARD - AILLON LE VIEUX de 6.200 Kms x 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Reconnaissances en rallye : voir réglementation générale des rallyes pour l'année 2022. Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre sera apposé à droite et en haut du pare-brise.

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- Arceaux interdits
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

**Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel.**

**Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.**

Dans le but de protéger certains bas cotés fragiles, certaines cordes pourront être protégées (piquet, rubalises ou autres moyen).

### 6.2.5P. Dates des reconnaissances.

Les 2 jours de reconnaissance sont les suivants : dimanche 02 Octobre 2022 et le vendredi 07 Octobre 2022

Le nombre de passage est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

### 6.2.6P. Heures des reconnaissances :

Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires.

**Pièces à fournir** : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable).

Heures de reconnaissance :

- **Dimanche 2 octobre 2022 de 8h30 à 12 h00 et de 14 h 00 à 17h00**
- **Vendredi 7 octobre 2022 de 9h00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 17h00**

Carnet d'itinéraire disponible :

- Soit : sur internet [www.sportautobauges.com](http://www.sportautobauges.com) ou à [www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr) partir du Lundi 26/09/2022
- Soit :
  - o **Le 02/10/2022 au local du Sport Auto Bauges**, Immeuble le Julioz - le Pré de Foire 73630 LE CHATELARD de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
  - o **Le 07/10/2022 au Centre d'accueil à Aillon le Jeune Station** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles orange marquées « COMMISSAIRE »
- Chef de poste : chasubles orange marquées « CHEF DE POSTE »

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde

7.5.17.3P. L'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autre moyens (4X4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la direction de course d'évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

**En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.



## ARTICLE 10P. PRIX

Scratch :

Prix en chèque :

1<sup>er</sup> du classement général : **600 €**    2<sup>ème</sup> : **500 €**    3<sup>ème</sup> : **300 €**

Par Groupes : - une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème

Par Classes :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
de 1 à 2 partants	170 €				
de 3 à 4 partants	340 €				
de 5 à 9 partants	340 €	200 €			
de 10 à 14 partants	340 €	200 €	150 €		
+ de 15 partants	340 €	200 €	150 €	110 €	90 €
Coupe des dames					
De 1 à 3 partants	170 €				
+ de 3 partants	340 €				

Coupes :

- une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème du classement général.
- une coupe pour le 1er, 2ème et 3ème de chaque classe.
- une coupe pour tous les équipages féminins.
- une coupe sera remise à plusieurs commissaires tirés au sort parmi ceux présents à la remise des prix.

### **Challenge Spectacle – ESPACE AUTOMOBILE**

Ouvert à tous les concurrents. Les 3 plus beaux passages de l'E.S **n°5 dans la dernière épingle gauche avant l'arrivée** de la spéciale de LESCHERAINES – ARITH. Un jury composé de plusieurs personnes attribuera à tous les concurrents une note. Les 3 pilotes ayant obtenu le plus de points et classés à l'arrivée du rallye seront récompensés lors de la remise des prix.

**Les prix sont cumulables**

**Les équipages absents à la remise des prix en perdront le bénéfice.**

La remise des prix se déroulera le Dimanche 9 Octobre 2022 à 17h30 sous le chapiteau du Sport Auto Bauges à l'entrée du parc fermé.

**Tout sur le 37<sup>ème</sup> rallye régional des Bauges sur le site internet :**

**[www.sportautobauges.com](http://www.sportautobauges.com)**

Ou **[www.asac-savoie.fr](http://www.asac-savoie.fr)**